

au commerce, ACN, a affirmé que le Canada, qui dépend beaucoup du commerce, doit contribuer de façon active à la normalisation internationale, «en s'assurant la satisfaction des besoins des Canadiens et l'harmonisation des exigences techniques, dans la mesure du possible». (Mémoire, p. 3) Le rapport entre la normalisation et l'impact du commerce international sur la compétitivité et la prospérité canadienne a aussi été mentionné par le Conseil canadien des normes dans son rapport annuel 1991-1992 :

L'élan vers la libéralisation du commerce international, qui aboutira finalement à la création d'un marché global, part tout d'abord de l'harmonisation et de la reconnaissance mutuelle des normes et des procédures relatives à l'évaluation de la conformité, expression au sens large du terme englobant des processus tels que les essais, la certification, l'inspection et l'enregistrement des systèmes qualité. La normalisation et l'évaluation de la conformité représentent des facteurs d'importance majeure dans l'*Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis* (ALE) et les négociations en vue du règlement d'un *Accord de libre-échange nord-américain* (ALENA). Ces facteurs occupent également une place prépondérante parmi les éléments qui entrent en ligne de compte dans la création du marché unique européen (Europe 1992), de l'*Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce* (GATT) et dans la tentative du Canada de développer des échanges commerciaux avec le Japon et l'Asie. (p. 5)

46. Des porte-parole de l'industrie ont aussi parlé de la nécessité d'une harmonisation bilatérale et internationale. Ainsi, le Conseil canadien du commerce de détail a indiqué que ses membres souscrivent aux objectifs du respect mutuel et de l'harmonisation des normes visés par l'ALE et l'ALENA. En effet, les importateurs canadiens trouvent souvent que les coûts des tests et les modifications qu'on fait subir à un produit pour le rendre conforme aux normes canadiennes gonflent trop les prix des marchandises destinées au marché canadien compte tenu de notre économie plus petite. (17:9-10 et mémoire p. 6) Le Conseil national de l'industrie laitière encourage aussi l'harmonisation internationale, déclarant que les règlements ou les lignes directrices régissant les normes de qualité des aliments devraient s'inspirer des Lignes directrices du *Codex Alimentarius* (12:5 et mémoire p. 1). Le Conseil a ajouté toutefois :

Le Canada a la réputation d'approuver les normes Codex pour ensuite les modifier, de sorte que les nôtres diffèrent toujours un peu des autres. (12:9)

47. L'ACN estime que le Canada devrait et pourrait adopter davantage de normes internationales; cependant, «le Canada a intérêt à intensifier ses efforts dans la plupart des secteurs industriels». (Mémoire, p. 1). Elle a mentionné :

(. . .) La participation de l'industrie canadienne à la normalisation internationale n'a pas été bien coordonnée, ni appuyée facilement par la plupart des secteurs industriels. (. . .) Le Canada et les États-Unis n'étant pas bien représentés à ces réunions (internationales), la plupart des normes ISO/CEI reflètent d'abord et avant tout les exigences européennes. Conscients de cette réalité, les États-Unis s'appuient sur un récent rapport pour prendre la bonne voie et aller de l'avant pour influencer davantage les organismes de normalisation internationaux. (Mémoire, p. 2 et 3)

48. Le CCN, dans son rapport annuel 1990-1991, indique aussi que le gouvernement et l'industrie devraient appuyer plus largement le Système national de normes (SNN) du Canada pour affronter les marchés régionaux et mondiaux. (p. 17) Dans son rapport annuel 1991-1992, le CCN mentionne :